



**AJACCIO**  
CITÀ D'AIACCIU

DIRECTION DE LA  
COMMUNICATION

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Ajaccio, le 12 juillet 2022

## **Navires polluants dans le golfe d'Ajaccio : la Ville poursuit son action engagée en 2019**



*Dans le prolongement de la première table-ronde dédiée aux pollutions liées aux navires dans le port d'Ajaccio, provoquée par Laurent Marcangeli le 4 octobre 2019, la Ville d'Ajaccio en appelle, à nouveau, aux principales institutions publiques et aux acteurs économiques concernés par ces problématiques. Objectif : se réunir dans les meilleurs délais, afin de définir, conjointement, les remèdes à apporter aux nuisances constatées et trouver un équilibre entre développement économique et protection de l'environnement.*

Dans sa [lettre ouverte du 18 juillet 2019](#), Laurent Marcangeli, alors maire d'Ajaccio et président de la CAPA, exprimait toute son inquiétude sur la situation d'Ajaccio, s'agissant des



**AJACCIO**  
CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION DE LA  
COMMUNICATION**

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

pollutions induites par l'activité de ses infrastructures portuaires. Cette tribune faisait suite à de nombreuses prises de position de l'actuel député sur [la dégradation de la qualité de notre air, la multiplication des pics de pollution aux particules fines](#) et les [solutions existantes pour lutter contre ces émissions de gaz à effet de serre](#). Une première réunion, autour de la préfète Josiane Chevalier, s'était tenue en préfecture, peu de temps plus tard. Les conclusions de ce rendez-vous laissent suggérer une volonté commune d'agir rapidement pour la préservation de notre environnement, tout en ne négligeant pas l'importance des **réelles retombées économiques** provenant de l'accueil de croisiéristes sur notre territoire.

Stéphane Sbraggia, maire d'Ajaccio, invoque aujourd'hui la nécessité de **ne pas opposer les défis qui attendent notre territoire** (cause environnementale et développement économique). Au contraire, il **propose des solutions d'accompagnement** vers un tourisme durable pour Ajaccio, une priorité portée par l'Office Intercommunal de Tourisme.

Plusieurs pistes peuvent d'ores et déjà être envisagées :

- négocier un **cahier des charges** avec les compagnies maritimes, concernant le rejet des substances les plus toxiques, telles que les oxydes d'azote et les métaux lourds, à l'instar des « Chartes croisière » élaborées par la Ville de Cannes et la CCI Nice Côte d'Azur ;
- interdire l'accès aux navires les plus anciens, qui utilisent encore des systèmes de traitement obsolètes des eaux de cales contaminées, **sans volonté de s'inscrire dans un plan de transition énergétique à court terme** ;
- soutenir, à l'inverse, les navires qui gèrent le recyclage de leurs déchets à bord et équipés de **technologies de réduction des émissions** : utilisation d'un carburant à faible teneur en soufre, conversion vers le gaz naturel liquéfié (GNL), installation de filtres à particules, moteurs hybrides... ;
- **sanctionner** très sévèrement les rejets d'eaux usées en mer et les dégazages sauvages ;
- s'inscrire dans une stratégie **d'étalement de saison**, en privilégiant l'accueil des navires de croisière en avant et après saison, afin de limiter aussi les **pollutions sonores et visuelles**.

Cette ambition ne trouvera d'écho que si tous les acteurs, et d'abord les principaux concernés, car dépositaires de l'autorité compétente : **Chambre de commerce et d'industrie de Corse, Collectivité de Corse et État**, se réunissent d'urgence pour débattre et convenir d'une vision partagée avec la Ville d'Ajaccio. Ainsi, Stéphane Sbraggia souhaite que tous les partenaires institutionnels puissent, ensemble, **trouver un équilibre** entre les discours extrêmes qui soutiennent une écologie de la décroissance, immédiate et brutale, et l'immobilisme actuel, irresponsable et injustifiable devant nos enfants.



**AJACCIO**  
CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION DE LA  
COMMUNICATION**

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

C'est pourquoi, dès demain, le maire engagera **un large cycle de concertation avec tous les acteurs économiques et associatifs concernés** et invitera, officiellement, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Collectivité de Corse, ses agences et offices, la Préfecture et ses directions régionales en charge des affaires maritimes, à **donner suite à l'action de la Ville d'Ajaccio démarrée en 2019.**

Enfin, la question de la pollution du golfe d'Ajaccio suggère également que le port de commerce puisse, à terme, se doter d'un **système électrique de branchement à quai**, qui permettrait aux navires de couper leurs moteurs à leur arrivée. Malheureusement, ce dispositif requière un apport en énergie que nous ne sommes pas en mesure de générer à ce jour, et qui proviendrait, fatalement, de la Centrale du Vazzio, un équipement polluant par excellence. Dans l'attente, il est donc urgent de proposer des **solutions palliatives**, afin de freiner la dégradation croissante de la qualité de notre air.

**Stéphane Sbraggia** : « *La protection de l'environnement est désormais considérée, par tous, comme préalable à toute politique publique, comme une priorité pour notre génération. Nous sommes donc d'accord sur l'essentiel. À nous, décideurs politiques, de définir une stratégie équilibrée et vertueuse, qui nous mènera vers un tourisme plus responsable. Nous ne pouvons plus attendre.* »





**AJACCIO**  
CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION DE LA  
COMMUNICATION**

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Contact presse :**

Direction de la communication - Cabinet du Maire  
Stéphanie FABY - Attachée de presse  
**Téléphone : 06 69 15 75 17**  
**Email : s.faby@ville-ajaccio.fr**



Ville d'Ajaccio - Cità d'Aiacciu



Youtube : CitadAiacciuTv



citadaiacciu



@VilledAjaccio